

**A L'OCCASION DU 20<sup>ème</sup> ANNIVERSAIRE DE LA SIGNATURE DU TRAITE AYANT  
CREE L'ORGANISATION POUR L'HARMONISATION EN AFRIQUE DU DROIT DES  
AFFAIRES (OHADA)**

**L'Association pour la Promotion de l'Arbitrage en Afrique (APAA)**, organise un Colloque international sur le thème :

**« L'arbitrage en matière commerciale et des investissements en Afrique »**

**YAOUNDE (CAMEROUN) 31 Octobre - 1<sup>er</sup> Novembre 2013**

**Hôtel Mont-Febé \*\*\*\*\*,**

**Sous la présidence effective de Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice, Garde des Sceaux de  
la République du Cameroun**

**A. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU COLLOQUE**

Avec l'ouverture de l'Afrique à l'économie de marché et l'implication de plus en plus croissante des opérateurs économiques africains dans le commerce international, la question de la sécurité juridique des investissements, tant locaux qu'étrangers, se pose avec acuité et constitue, depuis les vingt dernières années, la priorité des autorités publiques africaines.

L'arbitrage est réputé constituer le mode le plus approprié de règlement des différends du commerce international et les signataires du Traité OHADA ont clairement pris l'option de promouvoir l'arbitrage pour le règlement des différends d'ordre contractuel.

La diversification de l'offre d'arbitrage en Afrique et la participation croissante des parties africaines à l'arbitrage international tendent à conforter l'adhésion de l'Afrique à ce mode de règlement des litiges du commerce international.

Toutefois, la prolifération des Centres d'arbitrage en Afrique ne saurait être perçue comme traduisant une bonne connaissance de l'institution arbitrale sur le continent.

Dès lors, la maîtrise de l'arbitrage en matière commerciale et des investissements par des ses utilisateurs potentiels dans l'espace OHADA justifie la tenue du présent Colloque, qui aura essentiellement pour objet de renforcer les capacités des participants en matière d'arbitrage commercial et des investissements.

## **B. OBJECTIFS SPECIFIQUES DU COLLOQUE**

Outre l'objectif général ci-dessus décliné, les participants seront en mesure, à l'issue du Colloque :

- de maîtriser l'institution arbitrale ;
- d'analyser les interactions entre la justice étatique et la justice arbitrale en Afrique ;
- de savoir comment procéder à l'exécution forcée des sentences arbitrales en Afrique ;
- de maîtriser l'arbitrage des investissements, notamment celui du Centre International pour le Règlement des Différends relatifs aux Investissements (CIRDI) ;
- d'être informé des spécificités contenues dans le Règlement d'arbitrage élaboré par la Commission des Nations Unies pour le Droit du Commerce International (CNUDCI) ;
- d'appréhender la mise en œuvre par la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'arbitrage en matière d'investissements.

## **C. PUBLIC CIBLE**

Le présent Colloque s'adresse notamment :

- aux magistrats, avocats et auxiliaires de justice ;
- aux juristes d'entreprises ;
- aux opérateurs économiques ;
- aux chercheurs ainsi qu'aux étudiants spécialisés dans le domaine du contentieux international.

## **D. ANIMATION DU COLLOQUE**

Du fait de la spécificité de l'arbitrage en matière commerciale et en matière des investissements, les spécialistes en ces domaines sont encore rares, en Afrique subsaharienne notamment. Dans ces conditions, les meilleurs spécialistes du CIRDI à Washington, de la Cour Permanente d'Arbitrage

(CPA) à La Haye, de la Cour Internationale d'Arbitrage à Paris, de même que d'autres Experts résidant en Europe ont confirmé leur disponibilité pour mettre leur expertise au service de l'Afrique en acceptant, par leur présence, d'animer ce Colloque.

#### **E. PROGRAMME DU COLLOQUE(PREVISIONNEL)**

##### **Mercredi 30 Octobre 2013 :**

**19h30-20h30 : Cocktail de bienvenue**

##### **Jedi 31 Octobre 2013 :** 9h30-10h30 : Cérémonie d'ouverture

**9h30 :** Mot de bienvenue de Monsieur le Président de l'APAA

- Discours du Secrétaire Permanent de l'OHADA ;
- Discours du Ministre d'Etat, Ministre de la Justice, Garde des Sceaux de la République du Cameroun.

**10h30 :** Pause café. Départ du Ministre d'Etat, Ministre de la Justice, Garde des Sceaux et des autres personnalités invitées.

**11h-11h20 :** Rapport introductif : par Philippe Leboulanger, Avocat au Barreau de Paris, Président honoraire du Comité français de l'arbitrage

**PREMIERE SESSION : L'arbitrage commercial international – 11h20- 13h30 et 15h30 -17h30**

**SEQUENCE I : 11h20-13h30 : L'offre d'arbitrage**

Sous la co-présidence de Me Béatrice Castellane, Avocate au Barreau de Paris et de Monsieur le Professeur Paul Gérard Pougoué, Secrétaire Général au Ministère des Enseignements secondaires.

**Présentation de quelques systèmes et Centres d'arbitrage opérationnels en Afrique et hors d'Afrique**

- L'arbitrage à Djibouti : par Aref Mohammed Aref, Avocat à Djibouti, Djibouti.
- L'arbitrage CPA : par Hanno Wehland, Conseiller Juridique à la Cour Permanente d'Arbitrage (CPA), La Haye
- L'arbitrage CCI : par Emmanuel Jolivet, Conseiller Général à la Cour d'Arbitrage de la CCI
- L'arbitrage CNUDCI : par Sophie Nappert, Arbitrator, Solicitor of the Supreme Court of England and Wales;
- L'arbitrage CCJA : par Narcisse Acka, Avocat à Abidjan- Côte d'Ivoire

- L'arbitrage GICAM : par Me Marie-Andrée Ngwe, Avocat au Barreau du Cameroun
- Le Centre d'arbitrage et de conciliation du Mali : par Coumba D. Diarra, Directrice du Centre de Conciliation et d'arbitrage du Mali
- Le nouveau Centre d'Arbitrage de Jérusalem (JAC)-Perspective du Secrétaire Général : par Nadia Darwazeh, Secrétaire Général du Centre d'Arbitrage de Jérusalem.

**13h-13h40** : Débats

**13h45-15h** : Déjeuner

**SEQUENCE II : 15h30-16h30 : L'intervention du juge dans l'arbitrage**

Sous la présidence de : Monsieur Awana Jean-Claude, Magistrat

- 1) L'état d'esprit du juge étatique dans son assistance à l'arbitrage: par Dominique Hascher, Conseiller à la Cour de Cassation de Paris
- 2) L'expérience du juge français : par Jean-Pierre Ancel, Président de Chambre honoraire à la Cour de Cassation de Paris
- 3) L'expérience de l'arbitrage CCJA : par Gaston Kenfack Douajni, Président de l'Association pour la Promotion de l'Arbitrage en Afrique

**SEQUENCE III : 16h30-17h30 : L'exécution des sentences arbitrales contre les personnes morales de droit public**

Sous la co- présidence du Professeur André Akam Akam, Doyen de la Faculté de droit de l'Université de Yaoundé II et de Me Philippe Leboulanger, Avocat au Barreau de Paris et Président honoraire du Comité français de l'arbitrage

- 1) Etat de la législation et de la jurisprudence OHADA sur la question : par Antoine Joachim Oliveira, Président de la CCJA ;
- 2) Le point de vue d'un juriste africain : Par le Professeur Henri Désiré Modi Koko Bebey, Doyen de la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques de l'Université de Dschang.
- 3) Le point de vue d'une praticienne non africaine : par Me Béatrice Castellane, Avocate au Barreau de Paris.

**Vendredi 1<sup>er</sup> Novembre 2013 : DEUXIEME SESSION : L'arbitrage en matière des investissements**

**SEQUENCE I : 9h30-13h** : L'arbitrage CIRDI et l'Afrique.

Sous la co-présidence du Professeur Abdoullah Cissé, Avocat au Barreau de Dakar et de Dominique Hascher, Conseiller à la Cour de Cassation de Paris.

- Présentation de l'arbitrage CIRDI : Exposés et cas pratiques sur l'arbitrage CIRDI impliquant les Etats africains, par Meg Kinneer, Secrétaire Général du CIRDI(Washington) et Aurélia Antonietti, Conseiller juridique, CIRDI (Washington).
- Débats

**13h15-14h45** : Déjeuner

**SEQUENCE II : 15h-16h** : L'arbitrage CCJA et les litiges relatifs aux investissements

Sous la co-présidence de Aurélia Antonietti, Conseiller juridique, CIRDI et du Professeur Henri Désiré Modi Koko Bebey, Doyen de la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques de l'Université de Dschang.

- 1) La notion d'investissement dans les instruments impliquant les parties africaines (lois des Etats OHADA relatives aux investissements, TBI ou TMI impliquant lesdits Etats) : par Pr Dorothe Cossi Sossa, Secrétaire Permanent de l'OHADA ;
- 2) Les TBI entre les pays de l'OHADA et le Canada : une nouvelle génération de TBI : par Pierre Olivier Savoie, Avocat Associé, Freshfields Bruckhaus Deringer, Paris ;
- 3) L'arbitrage CCJA et les litiges relatifs aux investissements : par Gaston Kenfack Douajni, Président de l'APAA
- 4) Débats

**SEQUENCE III : 17h -17h45** : Rapport général des travaux : par Charles Jarrosson, Professeur à l'Université de Paris 2.

Fin du colloque

**18h30 Cocktail de clôture.**

**N.B. LES LANGUES DE TRAVAIL DU COLLOQUE SONT LE FRANÇAIS ET L'ANGLAIS, AVEC  
TRADUCTION SIMULTANEE.**

**« L'ARBITRAGE EN MATIERE COMMERCIALE ET DES INVESTISSEMENTS EN AFRIQUE »  
COLLOQUE INTERNATIONAL  
YAOUNDE-CAMEROUN DU 31 OCTOBRE AU 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 2013**

**FICHE D'INSCRIPTION A RETOURNER AVEC VOTRE REGLEMENT A L'ASSOCIATION POUR LA  
PROMOTION DE L'ARBITRAGE EN AFRIQUE (APAA)**

Tél : 00 (237) 22 21 92 73 – 00 (237) 97 60 24 34 – 00 (237) 99 98 11 47/Fax : 00 (237) 22 21 92 73

E-mail : [apam.afrique@yahoo.fr](mailto:apam.afrique@yahoo.fr)

**INFORMATIONS SUR LE PARTICIPANT**

NOM (M. Mme Mlle) : ..... PRENOM : .....  
N° TELEPHONE : ..... FAX : .....  
ADRESSE : .....  
CODE POSTAL : ..... VILLE : ..... PAYS : .....  
ACCOMPAGNE DE : .....  
NOM (M. Mme Mlle) : ..... PRENOM : .....  
NOM (M. Mme Mlle) : ..... PRENOM : .....

**M'inscris au COLLOQUE INTERNATIONAL** de Yaoundé du 31 Octobre au 1<sup>er</sup> Novembre 2013 ainsi que les personnes qui m'accompagnent (rayer les mentions inutiles).

Date d'arrivée.....Heure.....En provenance de.....Lieu d'arrivée.....N° du vol.....  
Date de départ.....Heure.....Vers.....N° du vol.....

**PRESTATIONS**

L'inscription comprend : l'accueil à l'aéroport arrivée et départ/les déplacements urbains/la participation au colloque/2 déjeuners et 1 dîner/cocktail de la veille d'ouverture/les pause-café/la serviette de documentation.

**LES FRAIS D'INSCRIPTION NE COMPRENNENT NI LE BILLET D'AVION, NI LES FRAIS DE SEJOUR.\***

*\* Un service minimum d'accueil uniquement sera organisé pour les participants arrivant au Cameroun par l'Aéroport International de Douala.*

**RESERVATIONS**

Prière de réserver à l'un des hôtels indiqués ci-après

**HOTEL MONT-FEBE\*\*\*\***

B.P. 1940 Yaoundé

Tél : 00 (237) 22 21 40 02 / 22 21 60 69 / 99 00 99 32 / 79 51 62 01

E-mail : [reservation@hotel-montfebe.com](mailto:reservation@hotel-montfebe.com) // [sanchembo@yahoo.fr](mailto:sanchembo@yahoo.fr) .

SERVICE	TARIFS
CHAMBRE STANDARD	60.000 FCFA (92euros)
CHAMBRE ETAGE EXECUTIF	76.000 FCFA (116 euros)

SUITE JUNIOR	100.000 FCFA (153 euros)
SUITE SENIOR	150.000 FCFA (229 euros)
PETIT-DEJEUNER BUFFET	7000 FCFA (11 euros)

**HOTEL AZUR\*\*\***

Tél : 00 (237) 22 21 16 39 / 22 2116 40 / 2221 16 41

E-mail : [hotafric2001@yahoo.fr](mailto:hotafric2001@yahoo.fr)

SERVICE	TARIF
CHAMBRE JUNIOR avec petit déjeuner inclus	26.000 FCFA (40 euros)
CHAMBRE SENIOR avec petit déjeuner inclus	30.000 FCFA (46 euros)

**Quel que soit l'hôtel où la réservation est prise, prière de bien vouloir préciser que ladite réservation a trait au Colloque International de Yaoundé des 31 Octobre et 1<sup>er</sup> Novembre 2013**

**REGLEMENT**

INSCRIPTION **150.000 FCFA** (229 euros) par personne x.....  
 HEBERGEMENT..... par personne et par nuit x.....

Règlement à effectuer auprès de l'APAA, par espèces (y compris par envoi Express Union au départ du Cameroun ou Western Union depuis l'étranger) ou par virement bancaire dans le compte de l'APAA domicilié à UNIVERS FINANCES CAMEROUN S.A ; **Iban : CM21-10005-00010-03970821001-65**

**VISA**

Il est préférable pour les participants d'obtenir les visas d'entrée au départ de leurs pays de résidences. Toutefois, les organisateurs du Colloque s'emploieront à faire délivrer les visas au débarquement pour ceux des participants en provenance des pays dans lesquels le Cameroun n'a pas de représentation consulaire.

**ATTENTION : Les inscriptions ne seront validées qu'après réception du règlement.**

**Conditions de participation : L'inscription et le paiement des frais y relatifs doivent intervenir au plus tard le 25 octobre 2013.**

A.....  
 Le.....  
 Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »